

**Procès verbal de la réunion**  
**du Congrès de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) tenu les**  
**samedi 24 janvier et dimanche 25 janvier 2004, au Cégep de Drummondville.**

*Présences :*

Marie-Michèle Whitlock	Exécutif de l'ASSÉ	Déléguée
Blandine Juchs	Exécutif de l'ASSÉ	Déléguée
Benoit Marsan	Exécutif de l'ASSÉ	Délégué
William Ross	AGEECLG	Délégué
Maxime Pelletier Labelle	AGEECLG	Délégué
Julie Leduc	AGEECLG	Déléguée
David Lanneville		Observateur
Julien Francoeur	AGECD	Délégué
Roland Bouchard	AGEECJ	Délégué, non-membre
Éliane Leclerc	AGECEM	Déléguée, non-membre
Étienne Hudon-Gagnon	AGECEM	Délégué, non-membre
Alexandre Leblanc	AÉMH-UQAM	Délégué
Priscilla Lamontagne	Les Services Collectifs inc.	Déléguée, non-membre
Philippe Morin	AGECFXG	Délégué, non-membre
Olivier Amiot	AESPUL (Science po. UL)	Délégué, non-membre
Jonathan Caouette	AGECAL	Délégué, non-membre
Nicolas Doucet	AGECAL	Délégué, non-membre
Mélanie Legault	AGECAL	Déléguée, non-membre
Simon Lafrance	AGECVM	Délégué, non-membre
Maya Lussier-Séguin	AGECVM	Déléguée, non-membre
Guillaume Manningham	AÉCS	Délégué
Gabriel Dumas	AÉCS	Délégué
Olivier Denis	AÉCS	Observateur
Julie Lachance	AESS (Sciences Sociales UL) et Comité femmes	Déléguée, non-membre
Jean-Philippe McGuire	AEMSP-UQAM	Observateur
Mathieu Jobin	AEMSP-UQAM	Délégué
Hugo Desgagné	AEMSP-UQAM	Délégué
Anahi Morales-Hudon	AEMSP-UQAM	Déléguée
Philippe Dufort	ABRIDI	Délégué, non-membre
Noémie Boulanger	SOGÉÉCOM	Déléguée, non-membre
Ulysse Rivard-D.	SOGÉÉCOM	Délégué, non-membre
Maxime Trudel	AGEBdB	Délégué, non-membre
Benoît Lacoursière	Étudiant maîtrise Science Politique UQAM	Présidence
Chantal Poirier	AECM	Déléguée
Mélanie Fournier	AECM	Déléguée

## ORDRE DU JOUR

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Élections d'une ou d'une animatrice et d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès des 20 et 21 septembre 2003

2.0 Tour de table

3.0 Femmes

4.0 Revendications

5.0 Plan d'action

5.1 Plénière

5.2 Délibérante

6.0 Finances

7.0 Membership

8.0 Élections

9.0 Appuis

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

12.0 Levée

## **0.0 OUVERTURE DU CONGRÈS**

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

## **1.0 PROCÉDURES**

### **1.1 ÉLECTIONS D'UN ANIMATEUR OU D'UNE ANIMATRICE ET D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

#### 1.1.1 Que Benoît Lacoursière assume le præsidium et Mathieu Jobin le secrétariat.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

### **1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

#### Proposition privilégiée : Que le point membership soit déplacé après tour de table.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée par l'unanimité

#### Proposition privilégiée : Que le point femmes soit déplacé avant le point membership.

Proposée par AGEECLG  
Appuyée par AGECD  
Adoptée à l'unanimité

### **1.3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2003**

Proposée par AGEECLG  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

## **2.0 TOUR DE TABLE**

## **3.0 FEMMES**

#### Proposition privilégiée : Un caucus non-mixte de 30 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

**Début du caucus à 10h38.**

**Réouverture du Congrès à 11h24.**

3.1 Que chaque association étudiante locale tienne assemblées générales spéciales « femmes » autour de la journée du 8 mars, prenant compte des congés scolaires, et que ces assemblées générales soient précédées ou suivies d'une semaine thématique « femmes ».

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AGEECLG  
Adoptée à l'unanimité

3.2 Qu'un comité ad hoc mixte d'organisation des assemblées générales spéciales femmes soit formé afin de soutenir les associations locales dans cette démarche, notamment par la production de matériel, la création d'une liste de conférencières sur le féminisme, l'élaboration d'une suggestion d'un ordre du jour et d'une plate-forme de revendication. Qu'à ce comité soient élues des personnes au présent Congrès et au prochain Conseil Interrégional (CIR), personnes membres ou non-membres qui sont intéressées et désignées par l'une des deux instances nommées ci-haut.

Proposée par le Comité femmes  
Appuyée par AECS

3.2.1 Que le comité soit redevable au prochain Congrès et y produise un bilan.

Proposé par le Comité femmes  
Appuyé par AECS

L'amendement et la proposition sont traités en même temps : Adoptés à l'unanimité.

3.3 Que le præsidium des Assemblées Générales Spéciales femmes soit assuré par des femmes.

Proposée par le Comité femmes  
Appuyée par AGEECLG  
Adoptée à l'unanimité

3.4 Que dans chaque instance et action organisée par l'ASSÉ, un service de garde soit offert et organisé par des femmes et des hommes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

## **4.0 MEMBERSHIP**

4.1 Que le Congrès expulse l'Association étudiante des cycles supérieurs de Droit de l'université du Québec à Montréal (AECSD-UQAM), attendu le non-paiement des cotisations et la non-participation aux instances depuis plusieurs années.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

## **5.0 REVENDICATIONS**

Proposition privilégiée : Ajournement à 12h20.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Réouverture à 13h34.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

5.1 D'ajouter aux revendications : « Contre la réingénierie de l'État et des mesures antisociales qui en découlent. »

Proposée par le Conseil InterRégional de l'ASSÉ  
Appuyée par AGECD  
Adoptée à l'unanimité

5.2 Que les gouvernements cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État.

Proposée par l'AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AECM

5.2.1 D'ajouter « afin de financer les programmes publics et communautaire ».

Proposé par AEMH-UQÀM  
Appuyé par AGECD

5.2.1.1 De refaire une proposition dans le sens de l'amendement à la fin du bloc de revendication.

Proposé par AEMSP-UQÀM  
Appuyé par AGEECLG  
Adopté à l'unanimité  
Le sous-amendement dispose de l'amendement

La principale est adoptée à l'unanimité

5.3 Que les gouvernements s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie).

Proposée par AGECD  
Appuyée par AEMH-UQÀM  
Adoptée à l'unanimité

5.4 Que les gouvernements s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène.

Proposée par AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AECM  
Adoptée à l'unanimité

5.5 Que les gouvernements abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées.

Proposée par AECS  
Appuyée par AGECD  
Adoptée à l'unanimité

5.6 Que les gouvernements révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit.

Proposée par AECS  
Appuyée par AGEECLG

5.6.1 De remplacé de « 100 000\$ » par à « revenus élevés ».

Proposé par AECS  
Appuyé par AGECLG  
Vote : Pour : 1                      Contre : 4                      Abstention : 1  
Rejeté à majorité

La principale est adoptée à l'unanimité.

5.7 Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortunés.

Proposée par AGECD  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

5.8 Que les gouvernements instaurent une taxe sur les sorties de capitaux d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays.

Proposée par AGECD  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

5.9 Que les gouvernements cessent toute forme de subventions directes à des entreprises privées, considérant qu'elles profitent déjà amplement des services et des infrastructures publics.

Proposée par AECS  
Appuyée par AEMH-UQÀM  
Vote : Pour : 0                      Contre : 3                      Abstention : 3  
La proposition est rejetée.

5.10 Que les gouvernements établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.

Proposée par AEMSP-UQÀM  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

5.11 Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral.

Proposée par AECS  
Appuyée par AGECD  
Adoptée à l'unanimité

5.12 Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels (électricité, téléphone, vêtements, etc.).

Proposée par AGECD  
Appuyée par AECS

5.12.1 De biffer (électricité, téléphone, vêtements, etc.).

Proposée par AGECD  
Appuyée par AEMSP-UQÀM  
Adoptée à unanimité

La principale est adoptée à l'unanimité.

5.13 Que ces mesures servent à financer les services et programmes sociaux, notamment afin d'instaurer la gratuité scolaire.

Proposée par AECM  
Appuyée par AGECD  
Adoptée à l'unanimité

5.14 De traiter le résumé du rapport sur la gratuité scolaire bloc par bloc.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP  
Adoptée à l'unanimité

5.14.1 Que le premier bloc soit adopté.

Proposé par AGECD

Appuyé par AECS  
Adopté à l'unanimité

5.14.2 Que le deuxième bloc soit adopté.

Proposé par AGECD  
Appuyé par AECS  
Adopté à l'unanimité

5.14.3 Que le troisième bloc soit adopté.

Proposé par AGECD  
Appuyé par AECS

5.14.3.1 Que le calcul sur l'AFÉ soit considéré comme un exemple.

Proposé par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyé par AEMH  
Vote : Pour 5                      Contre : 0                      Abstention : 1  
Adopté à majorité

La principale est adoptée à l'unanimité

5.14.4 Que quatrième bloc soit adopté

Proposé par AECS  
Appuyé par AGECD

5.14.4.1 De rajouter dans l'optique de la gratuité scolaire dans l'ensemble de l'éducation post-secondaire.

Proposé par AECS  
Appuyé par AGECD

5.14.4.1.1 De biffer post-secondaire.

Proposé par AECM  
Appuyé par AGECD  
Adopté à l'unanimité

L'amendement est adopté à l'unanimité

La principale est adoptée à l'unanimité

## **6.0 PLAN D'ACTION**

### **6.1 PLÉNIÈRE**

6.1.1 Que la plénière dure une heure.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AGECD

Proposition privilégiée : De prolonger la plénière jusqu'à 17h00.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AEMSP-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

La proposition privilégiée dispose de la proposition principale.

Proposition privilégiée : Une pose de 15 minutes.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à 19h00.

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par l'AGEECLG.

Adoptée à l'unanimité.

## **6.2 DÉLIBÉRANTE**

Il est proposé de traiter les propositions en 6 blocs.

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AECM

Adoptée à l'unanimité

### 6.2.2 Le bloc 1 :

Il est proposé que le camp de formation se tienne les 7 et 8 février 2004 (endroit à déterminer).

Proposée par le Conseil InterRégional

Appuyée par AEMSP-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.2.2 Le bloc 2

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AECM

Il est proposé que l'ASSÉ appuie et participe à la manifestation du 15 mars, journée internationale contre la brutalité policière et à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Adoptée à l'unanimité

### 6.2.3 Le bloc 3 :

Proposé par le Conseil InterRégional

Appuyé par AEMSP-UQÀM

Il est proposé que, dans le cadre des actions contre la Commission parlementaire, l'ASSÉ participe à la manifestation nationale du 17 février.

Adoptée à l'unanimité

Une conférence axée sur la gratuité scolaire, l'historique de cette revendication et la faisabilité de celle-ci donnée par un conférencier pertinent avant la manifestation (exemple : Guy Rocher).

Adoptée à l'unanimité

Invitation à participer au bed-in organisé par un groupe de Québec (la Convergence étudiante opposée à la réingénierie de l'État) dans le but de former des groupes d'affinités et de produire du matériel pour la manifestation.

Adoptée à l'unanimité

Cette action sert de premier prétexte pour amorcer la mobilisation axée sur la gratuité scolaire.

Créer du matériel d'information pour la distribution en manifestation.

Adoptée à l'unanimité

Publier le mémoire produit par l'ASSÉ ou une version allégée pour en faciliter la lecture et la distribution, surtout auprès des associations étudiantes membres et produire des tracts à partir de ce mémoire.

Il est proposé par d'amender la proposition pour qu'elle devienne : Produire des tracts à partir du mémoire pour en faciliter la distribution, surtout auprès des associations étudiantes membres.

AGECD demande le vote.



Pour : 4                      Contre : 2                      Abstention : 0  
Adoptée à la majorité, telle que modifiée.

#### 6.2.4 Le bloc 4

Proposée par Conseil InterRégional  
Appuyée par AEMSP-UQÀM

Il est proposé que dans le cadre de sa tournée interne : Qu'un comité caravane soit formé lors du Congrès pour appuyer l'exécutif national dans les tournées.

##### 6.2.4.1 De remplacer « lors du Congrès » par « lors du Congrès et du Conseil InterRégional »

Proposé par AGEECLG  
Appuyé par AECS  
Adopté à l'unanimité

La principale est adoptée à l'unanimité telle qu'amendée.

Que cette caravane en soit une de formation et de support avec des ateliers faisant la promotion des Conseils régionaux, des comités femmes locaux et des différents comités de l'ASSÉ. Qu'il y ait aussi des formations sur la mobilisation, la gratuité scolaire et sur tout autre sujet demandé par les associations locales.

Adoptée à l'unanimité

Que cette tournée soit effectuée pendant le mois de mars et que les dates soient fixées d'avance pour permettre une meilleure diffusion dans les établissements.

Adoptée à l'unanimité

Chaque Conseil régional sera dans la possibilité de former une caravane dans le but de faire de la mobilisation dans les associations membres de l'ASSÉ comme dans les associations indépendantes qui sont volontaires à recevoir de l'information, des ateliers ou même des documents.

##### 6.2.4.2 D'amender la proposition pour qu'il soit suggérer aux Conseil régionaux de former... et de changer les associations indépendantes par non-membres.

Proposé par AECM  
Appuyé par AECS  
Adopté à l'unanimité  
L'amendement dispose de la principale

Que l'exécutif de l'ASSÉ contacte les associations non-membres avant toute visite dans les buts de vérifier la pertinence comme l'intérêt.

AEMSP-UQÀM demande le vote  
Pour : 0                      Contre : 1                      Abstentions : 5  
Mise en dépôt

#### 6.2.5 Le bloc 5

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyée par AECS

Que les Conseils régionaux soient utilisés comme comités de mobilisation afin de servir de base d'appui à la réalisation du plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

Que du 9 au 13 février soit une semaine nationale d'information et d'actions sur les prêts et bourses. Que le jeudi 12 février soit une journée nationale d'actions locales sur le même thème.

6.5.1 Que tout au long de la session, l'information recueillie sur la modification au régime des prêts et bourses soit communiquée aux membres pour que ceux-ci puissent utiliser l'information pour la mobilisation.

Proposé par AECM  
Appuyé par AEMSP-UQAM  
Adopté à l'unanimité, dispose de la principale.

Que la manifestation du 14 avril à Sherbrooke, proposée par le Conseil InterRégional, ait plutôt lieu le mercredi 31 mars 2004. Que les thèmes soient la gratuité des services publics et contre la réingénierie de l'État. Que l'ASSÉ appelle à une coalition plus large pour organiser la manifestation (syndicats, groupes populaires et communautaires, etc.). Que soit aussi lancé le mot d'ordre de grève pour cette journée.

L'amendement suivant : changer la date du mercredi 31 mars 2004 pour le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2004 et ajout de « Et que l'ASSÉ appuie la manifestation de Montréal dans la mesure où elle respecte les revendications de l'ASSÉ »

Proposé par AEMSP-UQAM  
Appuyé par AEMH-UQAM  
AECM demande le vote.  
Pour : 4            Contre : 2            Abstention : 0.  
Adopté à majorité.

Sur la principale telle qu'amendée :  
AGEECLG demande le vote.  
Pour : 1            Contre : 1            Abstention : 4

Que la proposition soit laissée sur la table jusqu'à demain.

Proposée par AEMSP  
Appuyée par AECS  
Adoptée à l'unanimité

Que pour le budget/crédit, l'ASSÉ contacte la Conférence des droits sociaux afin de se joindre à elle pour appuyer et participer à leur action.

Adoptée à l'unanimité

Que pour le 14 avril, premier anniversaire de l'élection de Jean Charest, l'ASSÉ appuie et participe, par le biais des Conseils régionaux aux actions locales, entre autres, à l'action organisée par la CLAC-Logement et le Comité des Sans-Emplois de Montréal-Centre.

Adoptée à l'unanimité

Que l'ASSÉ organise un party de financement d'ici la fin de la session. Dans l'éventualité d'un changement de local, le party de financement serait aussi l'occasion d'inaugurer le nouveau local.

Adoptée à l'unanimité

Objectifs de la session 2004 :

-Concrétiser 2 nouvelles affiliations : une au niveau des Cégeps et une au niveau universitaire.

-Mettre sur pied le Conseil régional de l'est.

-Remettre sur pied le FRAQ-ASSÉ.

Adoptée à l'unanimité

6.2.6 Le bloc 6 :

Proposée par le Conseil InterRégional  
Appuyée par AEMSP-UQAM

Cette proposition est en quelque sorte le Plan A. Toutefois, il est suggéré que l'ASSÉ reste attentive aux éventuels bouleversements sociaux qui pourraient être causés par les politiques néo-libérales du

gouvernement Charest. En effet, dans l'éventualité où des syndicats seraient en grève, que les mobilisations se fassent de plus en plus nombreuses et populaires, que des associations étudiantes tomberaient en grève et qu'on assisterait à une énorme mobilisation sociale, il serait important qu'un congrès extraordinaire soit appelé afin d'étudier la possibilité d'une grève générale illimitée. C'est ce que le comité a appelé le « Plan B s'il y a effervescence sociale ».

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à 9h le 25 janvier 2004.

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

Propositions privilégiées : La réouverture de l'assemblée à 8h59.

Proposée par AGECD

Appuyée par AGEELCG

Adoptée à l'unanimité

**Reprise de la proposition suivante telle que modifiée, laissée sur la table la veille.**

Que la manifestation du 14 avril à Sherbrooke, proposée par le CIR, ait plutôt lieu le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2004. Que les thèmes soient la gratuité des services publics et contre la réingénierie de l'État. Que l'ASSÉ appelle à une coalition plus large pour organiser la manifestation (syndicats, groupes populaires et communautaires, etc.). Que soit aussi lancé le mot d'ordre de grève pour cette journée et que l'ASSÉ appuie la manifestation de Montréal dans la mesure où elle respecte les revendications de l'ASSÉ.

AEMSP-UQAM demande le vote.

Pour : 0            Contre : 5            Abstention : 1

Rejetée à majorité.

6.2.7 Que le Congrès annuel se tienne les 10 et 11 avril 2004.

Proposée par AGECD

Appuyée par AGEELCG

6.2.7.1 L'amendement suivant : qu'il se tienne les 24 et 25 avril 2004.

Proposé par AEMSP-UQÀM

Appuyé par AECM

Adopté à l'unanimité, dispose de la principale.

## **7.0 FINANCES**

7.1 D'adopter les prévisions budgétaires mi-annuelles (avec la modifications à la baisse du poste Loyer, de 1 500,00\$).

Proposée par l'exécutif de l'ASSÉ

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

## **8.0 ÉLECTIONS**

8.1 Suspendre les procédures de candidature.

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AGECD

Adoptée à l'unanimité

8.2 Suspendre les procédures de vote

Proposée par AGECD

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

Blandine Juchs au poste de secrétaire aux affaires externes du Conseil exécutif de l'ASSÉ.

Élue à l'unanimité

Hugo Dégagné au Comité journal

Élu à l'unanimité

8.3 Élections du comité ad hoc pour les Assemblées Spéciales femmes.

Julie Lachance

Olivier Denis

Gabriel Dumas

Blandine Juchs

Julien Francoeur

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AEMH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

8.4 Élection du comité ad hoc caravane.

Mélanie Fourmier

Hugo Dégagné

Chantal Poirier

Olivier Denis

Proposée par AGECD

Appuyée par AGECLG

Adoptée à l'unanimité

## **9.0 APPUIS**

Propositions privilégiée : Pause de dix minute à 10h05.

Proposée par AGECD

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Propose la réouverture à 10h20.

Proposée par AGECD

Proposée par AGECLG

Adoptée à l'unanimité

9.1 Un appui au peuple palestinien et particulièrement aux luttes à l'intérieur du Québec.

Proposée par AGECLG

Appuyée par AECS

Adoptée à l'unanimité

## **10.0 AVIS DE MOTION**

### **10.1 DÉPÔT DES AVIS DE MOTIONS**

### **10.2 TRAITEMENT DES AVIS DE MOTION**

10.2.1 De modifier à l'ANNEXE B : Perceptions, répartition et gestion des fonds de l'ASSÉ, à l'article 13 la section b) des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

*Le ou la responsable aux finances du Conseil exécutif est tenu-e de présenter le rapport financier annuel de l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires de l'année en cours au premier Congrès de la*

session d'automne. Il-elle est également tenu-e de présenter un rapport mi-annuel au premier Conseil InterRégional de la session d'hiver. De plus, lors du Congrès annuel et de la présentation du plan d'action, il-elle est tenu-e de présenter un aperçu des états financiers et des prévisions budgétaires pour l'année à venir;

**Par**

Le ou la responsable aux finances du Conseil exécutif est tenu-e de présenter le rapport financier annuel de l'année précédente ainsi que les prévisions budgétaires de l'année en cours au Congrès annuel. Il-elle est également tenu-e de présenter un rapport mi-annuel au premier Conseil InterRégional de la session d'automne. De plus, lors du Congrès d'hiver, il-elle est tenu-e de présenter un aperçu des états financiers ;

Déposé par l'exécutif de l'ASSÉ  
Appuyé par AGEELG  
Adopté à l'unanimité

10.2.2 De modifier au Chapitre 4 : Conseils régionaux, Article 17 : But et fonction

1-Chaque Conseil régional élit trois délégué-e-s au Conseil Interrégional (les délégué-e-s doivent être membres en règle de l'ASSÉ).

**Par**

Remplacer la parenthèse de l'article 17.1 par : 1 non-membre peut être délégué-e si au moins 1 membre de l'ASSÉ est délégué-e.

Déposé par le Conseil InterRégional  
Appuyé par AEMSP-UQÀM  
Vote : Pour : 0                      Contre : 6                      Abstention : 0  
Rejetée à la majorité

## **11.0 VARIA**

11.1 Motion de félicitation à l'AGECD pour l'organisation du Congrès.

Proposée par AECS  
Appuyée par AECM  
Adoptée à l'unanimité

## **12.0 LEVÉE**

12.1 Levée du Congrès à 11h19.

Proposée par AGECD  
Appuyée par AEMSP  
Adoptée à l'unanimité

## ANNEXE

### RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE L'ASSÉ SUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE

#### 1-RÔLE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION DANS LA SOCIÉTÉ

Dans la première partie, nous tenterons de camper la nécessité du financement public de l'université par une brève étude du rôle social de celle-ci. Nous établirons alors qu'historiquement, l'université fut une institution ayant pour tâche de faire des synthèses disciplinaires afin de jeter un regard réflexif et critique sur la société. Dans son mandat, elle se devait également de transmettre les savoirs ainsi développés par une relation entre les professeurs et les étudiants. En ce sens, l'accroissement de la recherche appliquée et de son financement privé nuit aux fonctions originales de l'université et mène à un cul-de-sac dont il risque d'être difficile de se dépêtrer. Par ailleurs, une telle vision incite à croire que seule la science fondamentale et la philosophie ont droit à l'espace universitaire. Nous ne sommes pas de cet avis, mais croyons qu'en vertu de certaines valeurs libérales qui présidèrent à l'instauration de notre démocratie, nous avons l'obligation de financer également les secteurs axés davantage sur des formations spécialisés. Finalement, l'observation des conditions socio-économiques constatés au cours des années 1960 qui conduisirent à l'édification d'un système public d'éducation beaucoup plus solide nous forcent à poursuivre dans une voie d'accessibilité totale et de financement public complet lorsqu'elles sont comparées aux conditions actuelles.

#### 2-ASPECT JURIDIQUE DU DROIT À L'ÉDUCATION

Le Droit international est régi par bon nombre de Traités et de Pactes. Parmi ceux-ci, on retrouve le *Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels* (PIDESC). À son article 13, il garanti le Droit à l'éducation. Nous analyserons d'abord les protections et les droits accordés par le PIDESC.

Nous devons par la suite analyser le cadre juridique national. Ceci est nécessaire car le Canada ou les provinces (selon le champ de compétence) doivent adopter une législation nationale sur le sujet pour permettre que le traité ait force de loi. Ils doivent agir de la sorte pour chaque Pacte ou Traité que l'État s'engage à respecter.

Par la suite nous pourrons constater si le Québec respecte effectivement les exigences internationales qu'il s'est engagé à atteindre. À titre d'exemple, le droit à l'éducation du PIDESC (article 13) stipule qu'un État doit tendre à la gratuité scolaire. Or, l'augmentation ou le dégel des frais de scolarité va à l'encontre de cette norme.

Essentiellement, le texte sera une analyse des protections garanties par le PIDESC ainsi que par les Chartes canadienne et québécoise. Par la suite, on procédera par une analyse générale du cadre juridique actuel au niveau national (provincial).

### **3-CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ET DROIT À L'ÉDUCATION**

Après avoir établi un seuil de pauvreté de manière relative et qui est calculé selon la moitié du revenu médian des particuliers, nous demandons donc que le seuil de pauvreté considéré pour le calcul de l'aide financière aux études soit fixé à 10 332 \$ par personne, peu importe la taille du ménage. Il faudra cependant tenir compte du fait que le ou la bénéficiaire réside ou non au domicile familial et est ou non aux études à temps plein afin d'ajuster l'aide en conséquence.

Une aide financière aux études améliorée est essentielle pour que les étudiants et étudiantes puissent se sortir de la pauvreté et n'aient donc pas à subir des conditions qui entravent non seulement la poursuite de leurs études, mais souvent leur qualité de vie elle-même (notamment leur santé physique et mentale). Il ne faut donc pas considérer l'éducation comme un strict investissement qui procurera plus tard un meilleur revenu et ainsi justifier des conditions de vie indécentes, bien que temporaires, mais plutôt envisager l'aide financière dans une perspective citoyenne et humaniste.

Les conditions socio-économiques des étudiantes et des étudiants démontrent qu'ils et elles sont majoritairement dans une situation de pauvreté et que les ressources qui leur sont allouées au moyen des systèmes de protection sociale (transferts gouvernementaux) et plus spécifiquement du régime d'aide financière aux études ne permettent pas de répondre à la demande. Les soussigné-e-s demandent donc que toutes les contributions soient abolies dans les paramètres de calcul de l'aide accordée et qu'on la calcule désormais simplement en soustrayant du seuil de pauvreté établi selon la situation de la personne aux études (à temps plein ou à temps partiel, résidant ou non au domicile familial) les revenus obtenus à l'extérieur du programme de l'AFÉ par cette personne.

### **4-FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ**

Loin de nous le projet de formuler une recette miracle qui trouverait le moyen magique de faire mieux avec autant ou moins. Au risque de paraître d'une ennuyeuse banalité, nous répéterons qu'il importe d'augmenter les publics destinés aux Universités. Mais attention, il ne s'agit pas de quêter à gauche et à droite, et d'être ouvert à tous les compromis pour les obtenir. La source de financement la plus à même de préserver la

mission des Universités est celle provenant des fonds publics, non pas indirectement, comme les prêts et bourses ou les organismes subventionnant la recherche, introduisant une multitude de conditions à l'obtention du financement, mais bien de manière directe, en instaurant avantageusement des budgets de recherche de base à tous les professeurs, en accordant un montant fixe de bourse pour les étudiants, et en remplaçant les frais de scolarité par du financement direct aux Universités.

Pour ce faire, il ne s'agit pas de gratter, à chaque budget, les fonds de tiroirs pour trouver le financement requis, mais bien plutôt de faire du financement public et direct de l'éducation supérieure un choix de société, qu'il conviendra par la suite de financer. Car l'argent nécessaire est à portée de mains des gouvernements, ne serait-ce que par le régime d'imposition, grandement allégé, surtout pour les revenus très élevés, sujets à de nombreuses déductions fiscales, mais aussi pour les entreprises qui, malgré leurs profits croissants, contribuent toujours dix fois moins que l'impôt sur les particuliers. La simple application rigoureuse des règles fiscales de base permettrait de financer plusieurs fois les suggestions faites ici.